AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0711
FR0010386334-FS0287

6 mai 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KORIAN-MEDICA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 mai 2014, le « groupe Batipart » a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 mai 2014, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société KORIAN-MEDICA et détenir 11 248 212 actions KORIAN-MEDICA représentant autant de droits de vote, soit 14,35% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Batipart Invest[2]	11 134 175	14,20
Novae[3]	114 037	0,15
Total « groupe Batipart »	**11 248 212**	**14,35**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions KORIAN-MEDICA sur le marché.

À cette occasion, la société Batipart Invest a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

[1] Sur la base d'un capital composé de 78 388 873 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] La société de droit luxembourgeois Batipart Invest (sise 28 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg), anciennement dénommée Monroe, est contrôlée par la famille Ruggieri.
[3] La société par actions simplifiée Novae (sise 28 rue Dumont d'Urville, 75116 Paris) est contrôlée par la société par actions simplifiée Batipart, elle-même contrôlée par la famille Ruggieri.